

D 53-2025

République Française
Département Yvelines
Commune d'Orvilliers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le : 08/12/2025

Et publication ou notification du : 08/12/2025



L'an 2025, le 5 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 novembre 2025.

Présents : M. Xavier MAROT, Mme Séverine LEBORGNE, MM Mickaël LETELLIER, Joël PERROT

Mmes Eveline GUILLEMIN-PRESTEL, Mme Corinne MALLER et M. Michael BRIAND.

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : Mme Vanessa BOLAND, M. Jean-Charles MONNET, M. Christophe CORNILLON, Mme Élodie JOSSE et M. Marc-Antony SANCHEZ

Absents : Mme Maëlle BELIALI

A été nommé secrétaire : Mme Séverine LEBORGNE

D 53-2025 – ACTUALISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser la redevance d'occupation du domaine public qui n'a pas été actualisée depuis sa formation lors du conseil municipal en date du 9 avril 2021 pour les cas suivants :

- ✚ Stationnement d'un camion de déménagement + Signalisation
- ✚ Installations de chantiers, échafaudages, palissades
- ✚ Stationnement d'une benne.

Il est donc proposé d'augmenter cette tarification selon une augmentation qui aurait pu figurer chaque année à hauteur de 5 % dans le cadre de l'occupation du domaine public, hors convention soit un cumul pour les années 2022-2023-2024-2025.

Echafaudage fixe par 4 ml	Tarif depuis 2021	Tarif à compter 01/01/ 2026	Unanimité	Pour	Contre	Abstentions
Journée	2 €	2.40 €				
Semaine	10 €	12 €				

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025
ID : 078-217804749-20251205-D532025-DE

Berger Levrault

Déménagement Par camion	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2026	Unanimité	Pour	Contre	Abstentions
Par journée	12 €				

- En 2021 aucun tarif

Benne par unité	Tarif depuis 2021	Votes	Unanimité	Pour	Contre	Abstentions
Par journée	10 €	12€				

Madame le Maire précise que les permissionnaires sont responsables des dégâts ou dégradations de toutes natures causés aux ouvrages existants pendant la période d'occupation et les obligations en matière d'occupation du domaine public, permission de voirie ou arrêté.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité

APPROUVE l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant dans les cas ci-dessus énoncés qui arrêtent les tarifs.

AUTORISE madame le maire au recouvrement de toutes les sommes dues.

Transmission au contrôle de légalité et Trésorerie de Longnes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre des délibérations

Pour copie conforme :
En mairie, le 8 décembre 2025

Le Maire
Marie FLIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat